

Chaleur et humidité sont favorables à l'haemonchose

L'Haemonchus est un parasite du système digestif parmi les strongles intestinaux les plus sournois. Le surpâturage, les chaleurs et les orages de juillet -août favorisent son cycle. 10 à 15 jours après d'importante précipitation, la menace est au maximum.

Les animaux à l'herbage sécrè-

tent dans leurs crottes des oeufs d'Haemonchus. En quelques jours (de 3 à 7 jours), ces oeufs sous l'effet de température favorable et d'humidité vont évoluer du stade larvaire au stade larvaire infestant. Les larves ingérées avec l'herbe évoluent au stade adulte en quelques semaines.

Les ovins et caprins en mau-

vais état corporel et les jeunes qui pâturent sont particulièrement sensibles.

Les animaux parasités perdent l'appétit, maigrissent rapidement, s'anémient et sont accompagnés de diarrhées.

En absence de traitement, la mort est très rapide en moins de deux semaines.



Examiner l'oeil : Faire ressortir la 3^{ème} paupière. Pâle ou blanche : l'animal est anémisé, pensez au parasites (strongles de la caillette, grande douve, haemonchose...)

Prévenir plutôt que guérir

Même si des traitements curatifs d'urgence peuvent être mis en place en cas d'haemonchose déclarée afin de limiter la mortalité, c'est une pathologie qu'il faut prévenir.

Le mal est en effet déjà fait quand on identifie la maladie à partir des symptômes.

Sauf si les rentrent en restent en bergerie à l'issue du traitement, il vaut mieux utiliser des strongicides à action rémanente.

« Il est possible d'utiliser des produits antiparasitaires à base d'Ivermectine, de Moxidectine, de Doramectine ou de Closantel, indique Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale. Il est indispensable d'alterner les matières actives afin de limiter les problèmes de résistance ».

Rappel :

Il est nécessaire de respecter le délai d'attente viande lait, la

posologie (en particulier ne pas sous-estimer le poids des animaux et pour les caprins en adoptant quand cela est connu des posologies spécifiques) et de noter toutes les informations dans le carnet sanitaire.

Pour plus d'information contacter votre vétérinaire.

Laurence Sagot,
Institut de l'Elevage/CIIRPO

Jean-Marc Cénédèle,
Maison de l'Elevage du Gers